



Travail en vdi en preretraite

Par **carre jean marc**, le **07/04/2008** à **04:32**

depuis 2 ans je suis en "préretraite" (ma société a fermé ses portes ,KODAK),rnet à 52 ans ma alloué une somme mensuelle jusqu'a l'age de 60 ans .10ans au paravent ,j'ai developpé une activité en tant que VDI (vendeur a domicile independent)qui me raporte quelques centaines d'euros .rn je suis payé par la société ARIAL ,qui me fait declarer mes revenus dans les rentes.je leur ai demandé si je pouvais continuer cette activité,car je la pratiquais depuis 10 ans .ils ne savait pas .j'ai des sons de cloche qui me disent que étant donné que j'ai développé cette activité avant que l'on me mette en "preretraite"et sous certains plafonds financiers ,que je peut developpé cette activité.je vous remercie par avance de votre aide ,qui m'enlevera ce doute.rn Carré jean marc